



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 26 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 16 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine
MARTIN

OBJET : ECOLOGIE URBAINE

Rapport 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

La Loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, ont institué la présentation au conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, reçu de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans le domaine.

La gestion de ces deux services a été déléguée en 1991 par la Ville de Dijon à la Lyonnaise des Eaux. Cette compétence a été transférée en 1999 au district de l'agglomération dijonnaise (compétence optionnelle), depuis transformé en métropole (compétence obligatoire).

Le rapport annuel pour l'exercice 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été approuvé et transmis par Dijon Métropole à la Ville de Dijon.

L'année 2021 a été marquée par une pluviométrie légèrement supérieure à l'année 2020, mais encore inférieure à la moyenne annuelle depuis 2010, après deux années sèches.

Cette année a également été marquée par l'arrivée à échéance de 4 contrats de DSP eau potable et 3 contrats de DSP assainissement, et le démarrage de l'exploitation effective des services d'eau et d'assainissement par la SEMOP Odivéa le 1^{er} avril 2021. Dijon métropole a d'ailleurs été distinguée pour la création de cette 1^{ère} SEMOP multiservices de France, en recevant une Marianne d'Or en décembre 2021.

SERVICE DE L'EAU POTABLE

1. Indicateurs techniques

L'eau distribuée à Dijon est pour partie d'origine karstique (sources de Morcueil et du Suzon, forage des Gorgets) et pour une autre partie d'origine alluviale (champs captants des Gorgets et de Poncey-les-Athée - Flammerans).

L'eau provenant de Poncey-les-Athée - Flammerans subit sur le lieu de captage un traitement de déferrisation-démanganisation et de filtration au charbon actif, tandis que les eaux de la source de Morcueil sont traitées par ultrafiltration dans l'usine Henri Navier située sur le site de Chèvre-Morte.

Des désinfections par chloration sont effectuées en six points du réseau sur Dijon pour garantir la qualité de l'eau distribuée.

En 2021, à l'échelle de la métropole, 13 933 181 m³ ont été facturés aux 50 723 abonnés du service. Les volumes facturés sur la commune de Dijon ont été de 8 208 987 m³ pour 23 413 abonnés.

5 974 compteurs ont été renouvelés en 2021 sur les 53 614 que dénombre le service.

Le réseau d'eau potable sur la commune de Dijon, d'une longueur de 524,7 km, représente 45,6 % du linéaire total de la Métropole. Le rendement du réseau sur la commune s'est amélioré en 2021, pour passer de 81,4 % à 83,5 %.

Les contrôles sur la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté ont démontré une bonne qualité de l'eau distribuée en 2021 avec 100 % de conformité sur les paramètres microbiologiques et 99,1 % de conformité sur les paramètres physico-chimique (3 analyses non conformes ne mettant pas question la qualité sanitaire de l'eau distribuée).

Parmi les faits marquants en 2021, sont à noter :

- La sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Messigny-et-Vantoux, d'Ahuy, de Corcelles-les-Monts et de Flavignerot par la réalisation d'interconnexions avec le réseau de Dijon (pose de 8,1 km de canalisations et création d'un poste de surpression), pour un montant de plus de 920 000 € HT ;

- Le démarrage du déploiement de la télérelève des compteurs d'eau sur le périmètre de la SEMOP Odivea.

2. Indicateurs financiers

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la tarification de l'eau comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau consommée.

Au 1^{er} janvier 2022, sur la base d'une consommation annuelle type de 120 m³ (correspondant à une famille de 4 personnes), le prix moyen de l'eau potable au mètre cube sur la commune de Dijon est de 1,5007 € TTC, à comparer à 1,9598 € TTC au 1^{er} janvier 2021, soit une baisse de 23,4 % liée à l'application des tarifs du contrat de la SEMOP Odivea entré en vigueur au 1^{er} avril 2021.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1. Indicateurs techniques

Les eaux usées produites sur le territoire de Dijon métropole sont collectées par 878,4 km de réseaux (hors branchements), dont 359,7 km pour la seule commune de Dijon. ¾ du réseau de la commune est de type unitaire, recueillant aussi bien les eaux usées que les eaux pluviales.

Outre les effluents de Dijon, la station d'épuration de Dijon-Longvic, d'une capacité de 400 000 Équivalent Habitant, traite les eaux usées en provenance des communes de Longvic, Ouges, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon, Corcelles-Monts, Féney, et par le biais de conventions de déversements d'Asnières-lès-Dijon, Étaules, Messigny-et-Vantoux, Velars-sur-Ouche, Bellefond et Ruffey-lès-Echirey.

En 2021, le volume total des eaux usées traitées était de 20 627 542 m³ contre 18 862 628 m³ en 2020, soit une hausse de plus de 9 %. Etant donné la nature majoritairement unitaire du système de collecte des eaux usées arrivant à la station de Dijon-Longvic, l'évolution du volume traité est à mettre en relation avec l'évolution du cumul pluviométrique (+15%).

Le système d'assainissement de Dijon-Longvic est ainsi déclaré conforme à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 par les services de l'État.

5 421,8 tonnes de boues d'épuration (matières sèches) ont été produites sur la station d'épuration et intégralement valorisées par compostage.

Parmi les faits marquants en 2021, sont à noter :

- Le démarrage des travaux de création d'une unité de méthanisation des boues à la station d'épuration de Dijon-Longvic ;
- L'engagement des travaux de raccordement de la commune de Saint-Apollinaire sur la station d'épuration de Dijon-Longvic. Ils visent à préserver le milieu aquatique et la ressource en eau en soulageant la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur et en supprimant un déversoir d'orage. Les travaux consistent à créer et renforcer le réseau d'eaux usées sur 3,7 km et à implanter un nouveau poste de refoulement ;
- Le lancement d'une opération collective, dénommée Protect'eau, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la CCI Métropole de Bourgogne et les délégataires. Cette démarche vise à accompagner techniquement et financièrement les entreprises du territoire de Dijon métropole dans la réduction à la source des émissions de toxiques dans le milieu naturel ;
- L'installation d'un filet de piégeage des macro-déchets sur un exutoire du réseau d'eaux pluviales (jardin japonais) et la poursuite de l'équipement de grilles et avaloirs d'eaux pluviales par des nudges « Ici commence la mer, ne rien jeter ».

2. Indicateurs financiers

Comme pour la part "eau" de la facture, la tarification de la part "assainissement" est conforme à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Au 1^{er} janvier 2022, sur la base d'une consommation annuelle type de 120 m³, le prix moyen de l'assainissement collectif au mètre cube, est de 1,9789 € TTC sur la commune de Dijon, à comparer à 2,0170 € TTC au 1^{er} janvier 2021, soit une baisse de 1,9 % liée à l'application des tarifs du contrat de la SEMOP Odivea entré en vigueur au 1^{er} avril 2021.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Sur la commune de Dijon, le prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif, sur la base d'une consommation annuelle type de 120 m³, est de 3,4796 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2022. A titre de comparaison, le mètre cube était de 3,9769 € TTC au 1^{er} janvier 2021, soit une baisse de 12,5 % du prix de l'eau.

A l'échelle nationale, le prix global moyen de l'eau au 1^{er} janvier 2020, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, était de 4,19 € TTC/m³ : 2,08 € TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11 € TTC/m³ pour l'assainissement collectif (Source : 11^{ème} rapport annuel de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de l'OFB – novembre 2021).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le rapport 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN